RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'APT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

N° 2024.55

Objet:

Action expérimentale PLS

Affiché le :

Votes: 9
Pour: 9
Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Résidence Autonomie François. Rustin sous la Présidente de M. Patrick ESPITALIER;

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER.

ABSENTS EXCUSES:

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Isabelle TAILLIER) Elhadji NDIOUR (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER).

ABSENTS

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Le Pacte National des Solidarités a pris le relais en 2024 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Sa déclinaison locale repose sur deux démarches complémentaires : d'une part le contrat local des solidarités et la convention insertion emploi conclus entre l'État et le Conseil départemental de Vaucluse, et d'autre part le Pacte local des solidarités (PLS).

Les orientations et actions à retenir localement dans le cadre de cette démarche, doivent être élaborées à partir des enseignements du diagnostic territorial mené dans le cadre des contractualisations avec le Conseil Départemental, et venir en complémentarité des démarches existantes dans le champ des solidarités (contrat local des solidarités, contrats de ville...).

Ainsi, le Pacte Local des Solidarités de Vaucluse doit cibler une ou deux priorités, portant sur un territoire et répondant de manière concrète aux besoins des publics :

- L'accès aux droits sociaux et en santé des publics jeunes, séniors et familles monoparentales;
- L'accompagnement des jeunes et de leurs parents pour la prévention des comportements à risques.

La déclinaison opérationnelle des orientations et actions retenues, soutenues notamment par des crédits du PLS, donne lieu à un document de formalisation signé entre les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre.

C'est ainsi que le CCAS d'Apt a été sollicité pour une action d'expérimentation relevant de la thématique accès aux droits sociaux et santé afin de « Repérer et

Accusé de réception en préfecture 084-268401171-20241204-2024-55-DE Date de réception préfecture : 06/12/2024

Page 1 sur 2

lutter contre le non-recours en mobilisant les acteurs de l'aide alimentaire ». Sur Apt ont été identifiés le Secours Catholique, la Croix Rouge d'Apt, le Secours Populaire et les Restos du cœur.

Les objectifs opérationnels sont :

- 1.Repérer et faire accéder aux droits sociaux et en santé 40 ménages en file active sur chaque territoire sur 12 mois ;
- 2. Soutenir et faire monter en compétences les bénévoles et salariés des structures de repérage (aide alimentaire, vestimentaire, domiciliation)
- 3. Coordonner, mutualiser et apporter une connaissance interassociative : susciter le partage de pratiques entre réseaux, animation de l'action, animations partenariales, construction d'outils-guides, essaimage sur d'autres territoires, évaluation tout au long de l'action ;

Il s'agira de mettre en lumière les bonnes pratiques des réseaux de l'aide alimentaire et vestimentaire et des partenariats, créer des outils, développer et enrichir les partenariats pour l'accès aux droits, formation bénévoles, évaluation de l'action avec co-construction des indicateurs de moyens et d'impacts.

Monsieur Le Vice-Président propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la participation du CCAS d'Apt à cette expérimentation de douze mois

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OUÏ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Approuve le dépôt d'une demande de financement du CCAS d'Apt dans le cadre de cette expérimentation.

Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre.

Autorise à percevoir les subventions liées à cette expérimentation.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT

Patrick ESPITALIER.